



académie
Rennes

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

**Rectorat
DAAC
Délégation académique
à l'éducation artistique et
à l'action culturelle**

Dossier suivi par
Guylène Motais-Louvel

Téléphone
02 23 21 74 10

Télécopie
02 23 21 77 53

Mél.
Ce.daac@ac-rennes.fr

96, rue d'Antrain
CS 10503
35705 Rennes
cedex 7

Site internet
<http://espace.educatif.ac-rennes.fr>

Rubrique :
Arts, sciences et culture

Le Recteur

à

Mesdames et monsieur les inspecteurs de
l'Education nationale,
Mesdames et messieurs les conseillers
pédagogiques,
Mesdames et messieurs les principaux de collèges
s/c
Mesdames et monsieur les DASEN

Copie

Madame la doyenne des IA-IPR
Monsieur le doyen des IEN-ET/EG

Rennes, le 9 janvier 2017

Objet : Appel à projets pour les élèves de Cycle 3 « Battre Tambours pour la Paix ».
Financement d'ateliers de pratique artistique du 27 février au 6 avril 2017.
Mise en œuvre du parcours d'éducation artistique et culturelle.

Afin de contribuer au renforcement de la mise en œuvre du Parcours d'Education Artistique et Culturel de l'élève et d'ouvrir le champ de son expérience sensible, cet appel à projet est lancé avec le support de moyens complémentaires alloués par le ministère de l'Education nationale pour l'académie de Rennes.

Le domaine de la poésie et de l'oralisation colore cet appel à projet comme supports pour lire, écrire, dire, réinventer son environnement. Pour autant, les situations d'apprentissage portent sur plusieurs champs disciplinaires (dont la création musicale et l'histoire des arts).

Les enseignants des écoles et collèges sont invités à répondre en favorisant les démarches pédagogiques développées en équipe et en partenariat, mobilisant, dans la mesure du possible, plusieurs classes en cohérence avec le(s) projet(s) d'établissement(s), de réseaux.

A la croisée des autres parcours éducatifs, citoyen, santé, vous trouverez en pièces jointes le descriptif du projet « **Battre Tambours pour la Paix** » qui engage les élèves dans un processus de création poétique et sonore, ainsi qu'une fiche d'intention pour participer à cette action.

La période de lancement de cette action, ainsi que l'échéance du 22 mars pour « Battre Tambours pour la paix », (et des jours suivants selon les circonstances locales) amènent à faciliter le travail des équipes. De ce fait, le projet présenté est adossé au socle commun et aux compétences des programmes. Il est conçu pour être décliné, selon le contexte des établissements, en partenariat avec des artistes et des structures culturelles. L'Education aux Médias et à l'Information, l'utilisation

du portail Eduthèque et de l'outil Folios (pour le second degré) sont également mobilisables.

Calendrier :

Vendredi 27 janvier 2017 :

Retour des fiches d'intention des établissements à la Daac ce.daac@ac-rennes.fr
(Fiche d'intention jointe à renseigner)

Vendredi 3 février :

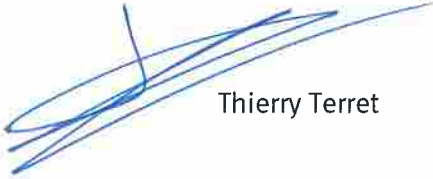
Notification auprès des établissements retenus :

- Validation du nombre d'ateliers artistiques et de leur financement en fonction du projet, du nombre d'élèves, et d'enseignants concernés.
- Proposition d'artistes et/ou de structures à contacter en fonction des demandes.

Entre le 27 février et le 4 avril 2017 :

Mise en œuvre des ateliers artistiques : selon les choix des équipes d'établissements qui définissent le déroulement (durée de une à deux heures selon les élèves ; quotidiens pendant une semaine, deux ou trois par semaine, hebdomadaires, par quinzaine avec un travail en classe entre les ateliers...)

Le Recteur



Thierry Terret